

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : | 41 |
| Présents : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 41 |

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 11 avril 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mercredi 5 avril 2023

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), soit 32 conseillers.

Étaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hubert POULAIN (Beaulieu-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : remplacé par Claudie LABAUME, suppléante
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (La Bussière)
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-079

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président informe l'assemblée qu'un recrutement a été effectué suite à un départ au service comptabilité ; aussi il propose de créer le poste correspondant au grade de la personne recrutée, et de fermer l'ancien poste devenu vacant :

- Budget principal
 - o Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 15 mai 2023 dans le cadre d'un recrutement au service comptabilité
 - o Suppression d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe

Le Conseil communautaire,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

VU le tableau des effectifs ;

VU les explications ci-dessus,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-079)

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs portant sur les postes suivants :

Budget principal

Catégorie C – Filière administrative

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 15 mai 2023

Catégorie B – Filière administrative

- Suppression d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2023

2°) De mettre à jour le tableau des effectifs ci-annexé ;

3°) D'inscrire les crédits nécessaires au budget correspondant.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 21 avril 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Jérémy Noël, the secretary of the meeting.

Date de transmission au contrôle de légalité : **21 AVR. 2023**
Date de mise en ligne : **21 AVR. 2023**

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-079)

| COMMUNAUTÉ DE COMMUNES | | | | | | |
|------------------------|------|------------------------------------|-----------------|-----|-------------------|------------------|
| GRADES | CAT. | EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés) | EFFECTIF POURVU | | dont postes créés | Postes supprimés |
| | | | TC | TNC | | |

AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES

FILIERE ADMINISTRATIVE

| | | | | | | |
|-----------------------------------------------------|---|----|---|---|---|---|
| Directeur général des services (emploi fonctionnel) | A | 1 | 1 | | | |
| Attaché hors classe | A | 1 | | | | |
| Attaché principal (détachement DGS) | A | 1 | | | | |
| Attaché territorial | A | 1 | 1 | | | |
| Rédacteur principal 1ère classe | B | 3 | 2 | 1 | | 1 |
| Rédacteur principal 2ème classe | B | 1 | | | | |
| Rédacteur territorial | B | 1 | 1 | | | |
| Adjoint administratif principal 1ère classe (C3) | C | 2 | 1 | | | |
| Adjoint administratif principal 2ème classe (C2) | C | 2 | 2 | | 1 | |
| Adjoint administratif territorial (C1) | C | 2 | 1 | | | |
| sous-total | | 15 | 9 | 1 | 1 | 1 |

FILIERE TECHNIQUE

| | | | | | | |
|--------------------------------------------------------|---|---|---|---|---|---|
| Directeur des services techniques (emploi fonctionnel) | A | 1 | 1 | | | |
| Ingénieur territorial | A | 2 | | | | |
| Technicien principal de 1ère classe | B | 1 | 1 | | | |
| Technicien territorial | B | 2 | 2 | | | |
| Agent de maîtrise | C | 1 | 1 | | | |
| Adjoint technique principal de 1ère classe (C3) | C | 1 | | | | |
| Adjoint technique principal de 2ème classe (C2) | C | 1 | | 1 | | |
| Adjoint technique territorial (C1) | C | 1 | | 1 | | |
| sous-total | | 9 | 5 | 2 | 0 | 0 |

TOTAL

14 3
17

| BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME | | | | | | |
|----------------------------------|------|------------------------------------|-----------------|-----|-------------------|------------------|
| GRADES | CAT. | EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés) | EFFECTIF POURVU | | dont postes créés | Postes supprimés |
| | | | TC | TNC | | |

FILIERE ADMINISTRATIVE

| | | | | | | |
|--------------------------------------------------|---|---|---|---|---|---|
| Attaché territorial | A | 1 | 1 | | | |
| Adjoint administratif principal 1ère classe (C3) | C | 1 | 1 | | | |
| Adjoint administratif principal 2ème classe (C2) | C | 3 | 3 | | | |
| Adjoint administratif (C1) | C | 0 | | | | |
| CDD (besoin saisonnier/accroissement temporaire) | C | 3 | | | | |
| sous-total | | 8 | 5 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | | 8 | 5 | 0 | 0 | 0 |

5

(suite et fin de la délibération n° 2023-079)

| BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE LES MYOSOTES | | | | | | |
|---------------------------------------------------|------|------------------------------------|--------------------------|----------|-------------------|------------------|
| GRADES | CAT. | EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés) | EFFECTIF POURVU | | dont postes créés | Postes supprimés |
| | | | TC | TNC | | |
| FILIERE ADMINISTRATIVE | | | | | | |
| Attaché territorial | A | 1 | 1 | | | |
| Rédacteur territorial | B | 1 | | | | |
| Adjoint administratif principal 1ère classe (C3) | C | 1 | 1 | | | |
| sous-total | | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 |
| FILIERE TECHNIQUE | | | | | | |
| Adjoint technique principal 1ère classe (C3) | C | 1 | | | | |
| Adjoint technique principal 2ème classe (C2) | C | 3 | 2 | | | |
| Adjoint technique territorial (C1) | C | 5 | 4 | | | |
| sous-total | | 8 | 6 | 0 | 0 | 0 |
| FILIERE ANIMATION | | | | | | |
| Adjoint technique principal 1ère classe (C3) | C | 1 | | | | |
| Adjoint d'animation principal 2ème classe (C2) | C | 1 | 1 | | | |
| sous-total | | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | | 11 | 9 | 0 | 0 | 0 |
| 9 | | | | | | |
| BUDGET ANNEXE PEUPEL ENFANCE | | | | | | |
| GRADES | CAT. | EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés) | EFFECTIF POURVU | | dont postes créés | Postes supprimés |
| | | | TC | TNC | | |
| FILIERE TECHNIQUE | | | | | | |
| Adjoint technique principal de 1ère classe (C3) | C | 1 | 1 | | | |
| Adjoint technique principal de 2ème classe (C2) | C | 0 | | | | |
| Adjoint technique territorial (C1) | C | 9 | 5 | 2 | | |
| sous-total | | 10 | 6 | 2 | 0 | 0 |
| FILIERE MEDICO-SOCIALE | | | | | | |
| Educateur de Jeunes Enfants de Cl. exceptionnelle | A | 1 | 1 | | | |
| Educateur de Jeunes Enfants | A | 4 | 3 | 1 | | |
| Infirmière en soins généraux | A | 2 | 1 | 1 | | |
| Assistant socio-éducatif (ASE) | A | 1 | | 1 | | |
| Auxiliaire de puériculture de cl. supérieure (C3) | B | 1 | 1 | | | |
| Auxiliaire de puériculture de cl. normale (C2) | B | 7 | 5 | | | |
| Parcours Emploi Compétence | | 3 | 1 | | | |
| sous-total | | 19 | 12 | 3 | 0 | 0 |
| TOTAL | | 29 | 18 | 5 | 0 | 0 |
| 23 | | | | | | |
| TOTAL EFFECTIF GENERAL | | 54 | Postes créés / supprimés | | 1 | 1 |

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : | 41 |
| Présents : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 41 |

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 11 avril 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mercredi 5 avril 2023

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), soit 32 conseillers.

Étaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hubert POULAIN (Beaulieu-sur-Loire)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : remplacé par Claudie LABAUME, suppléante

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (La Bussière)

Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-080

SYNDICAT MIXTE DU PAYS GIENNOIS - REPRESENTANTS

Suite à la démission de Monsieur Sylvain SEVIN sur la commune d'Autry-le-Châtel, la commune sollicite la nomination de nouveaux représentants au sein du syndicat mixte du pays giennois.

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-5 et suivants,

Vu le Code électoral et notamment ses articles L. 228 à LO.230-3,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Giennois,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2023-035 du 21 mars 2023 nommant les représentants de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye au sein du Syndicat Mixte du Pays Giennois,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PROCEDE A LA DESIGNATION des représentants suivants :

- Pierre DE VOS : titulaire
- Gille MARIOT : suppléant

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-080)

Les représentants de la communauté de communes au sein du Syndicat mixte du Pays du Giennois sont donc désormais les suivants :

| COMMUNE | TITULAIRE | SUPPLEANT |
|------------------------|-------------------------|-------------------|
| Adon | Claudine PALLUAU | Sylvie LOPES |
| Autry-le-Châtel | Pierre DE VOS | Gilles MARIOT |
| Batilly-en-Puisaye | Hubert POULAIN | Robert HENRY |
| Beaulieu-sur-Loire | Jacky HECQUET | Hervé JACQUIER |
| Bonny-sur-Loire | Michel CHAILLOU | Véronique POULAIN |
| Breteau | Michel MARTINE | René THIEBAUT |
| Briare | Pierre-François BOUGUET | Valérie VICHERAT |
| Cernoy-en-Berry | Alexandre BRAGUE | Christophe MELLET |
| Champoulet | Catherine LELIEVRE | Pascal MUSLIN |
| Châtillon-sur-Loire | Emmanuel RAT | Tristan TREBOUTA |
| Dammarie-en-Puisaye | Nathalie DONY | Boris LALOUE |
| Escrignelles | Aurélia FEUILLETTE | Didier HOUDMON |
| Faverelles | Jacques EUGENE | Manuel LETEUR |
| Feins-en-Gâtinais | Pierre BODIER | Jean-Luc DOUBRE |
| La Bussière | Dominique GEOFFRENET | Patrick DESBOIS |
| Ousson-sur-Loire | Valérie JOLY | Didier CROISSANT |
| Ouzouër-sur-Trézée | Denis GERVAIS | Pascal VATAN |
| Pierrefitte-ès-Bois | Audrey RUZZA | Christian SALIN |
| Saint-Firmin-sur-Loire | Sylvie BLOUET | Sylvie MENEAU |
| Thou | Blandine LECHAUVE | Michèle BORNE |

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 21 avril 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

21 AVR. 2023

21 AVR. 2023

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : | 41 |
| Présents : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 41 |

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 11 avril 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mercredi 5 avril 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hubert POULAIN (Beaulieu-sur-Loire)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : remplacé par Claudie LABAUME, suppléante

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (La Bussière)

Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-081

PROJET PLAN PAYSAGE DE LA PUISAYE

Suite à la présentation en conférence des Maires par Bruno BORDEAU et Roland EVE, le conseil communautaire est invité à se prononcer sur l'engagement de la CCBLP dans la démarche de Plan Paysage et de répondre à l'appel à projet dans le cadre d'une candidature commune avec la C.C. Puisaye Forterre d'ici fin juin.

La délibération proposée consiste à émettre un avis de principe sur la démarche et à engager la CCBLP à déposer conjointement avec la C.C. Puisaye Forterre un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projet de juin 2023, ainsi qu'à solliciter des subventions.

Dans un second temps, le conseil communautaire sera invité à désigner un référent et à prévoir des crédits budgétaires.

Le projet avait été présentée en commission Tourisme puis à la conférence des Maires le 4 avril 2023.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-081)

Le conseil communautaire,

Vu l'avis de la commission tourisme réunie le 23 novembre 2022 ;

Vu la présentation en conférence des Maires réunie le 4 avril 2023 ;

Entendu les explications ci-dessus ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- d'engager la CCBLP dans le principe de la démarche de Plan paysage de Puisaye
- de se rapprocher de la C.C. Puisaye Forterre pour le dépôt d'un dossier de candidature commun dans le cadre de l'appel à projets des DREAL de Bourgogne-Franche Comté et Centre-Val de Loire,
- d'autoriser le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer tout document relatif à cette candidature,

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 21 avril 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

21 AVR. 2023

21 AVR. 2023

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : | 41 |
| Présents : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 41 |

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 11 avril 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mercredi 5 avril 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hubert POULAIN (Beaulieu-sur-Loire)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : remplacé par Claudie LABAUME, suppléante

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (La Bussière)

Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-082

SPANC - TARIFS

Sur proposition de la commission Assainissement et de la commission Finances réunie le 30 mars 2023

Monsieur le Vice-président expose les travaux de la commission, qui conduisent à la proposition d'augmenter les tarifs du SPANC en passant de 120 à 130 € les contrôles périodiques, diagnostics en vue d'une vente et avis de conception-réalisation.

En effet, cette augmentation s'avère nécessaire compte tenu des charges du service (augmentation contractuelle du coût des diagnostics réalisés par une société dans le cadre d'un marché de services notamment).

Les tarifs proposés sont donc les suivants :

- Diagnostic périodique : 130 €
- Diagnostic en vue d'une vente immobilière : 130 €
- Avis conception-réalisation : 200 €
 - Avis en phase conception : 80 €
 - Avis en phase réalisation : 120 €

De nouveaux tarifs sont proposés :

- En cas de litige (si une nouvelle visite est nécessaire) : 140 €
- Contre visite : 60 €

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-082)

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, son article R.2224-19-1, qui prévoit que l'organe délibérant institue une redevance d'assainissement pour la part du service qu'il assure et en fixe le tarif ;

Vu la délibération n°2020-177 du 8 décembre 2020 fixant les tarifs du SPANC ;

Vu l'avis des commissions « Finances, développement économique » et « Assainissement » en date du 30 mars 2023,

Considérant les coûts d'exploitation du service,

Après en avoir délibéré, par 40 voix POUR et 1 CONTRE (Denis GERVAIS),

FIXE les tarifs du SPANC comme suit à compter du 1^{er} juillet 2023 comme suit :

- Diagnostic périodique : 130 €
- Diagnostic en vue d'une vente immobilière : 130 €
- Avis conception-réalisation : 200 €
 - Avis en phase conception : 80 €
 - Avis en phase réalisation : 120 €
- En cas de litige (si une nouvelle visite est nécessaire) : 140 €
- Contre visite : 60 €

AUTORISE la mise à jour du règlement du service en ce sens.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 21 avril 2023

Le Président,

Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,

Jérémy NOËL



21 AVR. 2023

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne :

21 AVR. 2023

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : | 41 |
| Présents : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 41 |

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 11 avril 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mercredi 5 avril 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hubert POULAIN (Beaulieu-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : remplacé par Claudie LABAUME, suppléante
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (La Bussière)
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-083

ASSAINISSEMENT COLLECTIF - TARIFS

Sur proposition de la commission Assainissement et de la commission Finances réunie le 30 mars 2023

Comme chaque année, il convient de voter les tarifs de l'assainissement collectif (en concession) afin de poursuivre l'harmonisation engagée dès 2020, dans le respect des principes suivants :

- Convergence des tarifs sur une période de 10 ans,
- Intégration du programme pluriannuel d'investissements du schéma directeur (étude IRH)
- A quoi s'est ajoutée l'inflation, nouveau paramètre à prendre en compte dans la prospective budgétaire.

M. LECHAUVE rappelle que le schéma directeur de l'assainissement collectif a été validé par délibération du 24 mai 2022 et que le programme pluriannuel d'investissement est donc désormais à mettre en œuvre, pour un montant total de 10,8 millions d'euros.

L'étude de gouvernance s'est basée sur le programme pluriannuel d'investissements (PPI) du schéma directeur pour proposer deux scénarios, chacun comportant une variante « optimisée » :

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-083)

| Scénarios | Année de convergence | Caractéristiques |
|----------------------------------------------------|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | 2033 | Tarif cible total* : 3,9584 € TTC/m ³ pour 120 m ³ (3,4953 € TTC/m ³ pour 3 communes dont la part exploitant est inférieure) Montant emprunté cumulé : 1 547 366 € HT |
| 1 optimisé (sur les montants empruntés) | 2033 | Tarif cible total* : 3,9584 € TTC/m ³ pour 120 m ³ (3,4953 € TTC/m ³ pour 3 communes dont la part exploitant est inférieure) Montant emprunté cumulé : 1 253 242 € HT |
| 2 | 2029 | Tarif cible total* : 3,8718 € TTC/m ³ pour 120 m ³ (2,9012 € TTC/m ³ pour 3 communes dont la part exploitant est inférieure) Montant emprunté cumulé : 1 244 075 € HT |
| 2 optimisé (sur la hausse 2024 limitée à 10,5%) | 2029 | Tarif cible total* : 3,8383 € TTC/m ³ pour 120 m ³ (3,0091 € TTC/m ³ pour 3 communes dont la part exploitant est inférieure) Montant emprunté cumulé : 1 478 710 € HT |

La commission Assainissement et la commission Finances proposent de retenir le **scénario 2 optimisé** de l'étude IRH, qui correspond au scénario le plus prudent en termes de recettes, tout en prévoyant la réalisation de l'intégralité du programme d'investissement.

Le Conseil communautaire,

Vu la délibération n°2022-118 du conseil communautaire réuni le 24 mai 2022 validant le programme d'actions du schéma directeur d'assainissement collectif ;

Vu l'avis de la commission assainissement et de la commission finances réunies le 30 mars 2023 ;

Entendu les explications ci-dessus ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE la grille tarifaire telle que présentée pour 2023, soit à partir du 1^{er} janvier 2023 :

| Service | PART FIXE | | PART VARIABLE | |
|--------------|-------------|---------|---------------|----------|
| | Délégataire | CCBLP | Délégataire | CCBLP |
| ADON | 60,00 € | 49,17 € | 1,5457 € | 0,1438 € |
| AUTRY | 60,00 € | 18,78 € | 1,5457 € | 0,3578 € |
| BEAULIEU | 60,00 € | 50,92 € | 1,5457 € | 1,0523 € |
| BONNY | 60,00 € | 2,00 € | 1,5457 € | 0,1543 € |
| BRIARE | 61,41 € | 26,54 € | 0,9753 € | 0,3022 € |
| CERNOY | 60,00 € | 0,00 € | 1,5457 € | 0,0010 € |
| CHAMPOULET | 42,00 € | 0,00 € | 1,0000 € | 0,0010 € |
| CHATILLON | 41,34 € | 14,65 € | 1,1391 € | 0,8155 € |
| DAMMARIE | 42,00 € | 4,20 € | 1,0000 € | 0,0615 € |
| LA BUSSIERE | 60,00 € | 18,06 € | 1,5457 € | 0,3433 € |
| OUSSON | 60,00 € | 5,00 € | 1,5457 € | 0,1000 € |
| OUZOUER | 60,00 € | 1,22 € | 1,5457 € | 0,0250 € |
| PIERREFITE | 60,00 € | 0,00 € | 1,5457 € | 0,0010 € |
| SAINT FIRMIN | 60,00 € | 0,00 € | 1,5457 € | 0,0010 € |
| THOU | 42,00 € | 0,00 € | 1,0000 € | 0,0010 € |

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 21 avril 2023

Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité :

21 AVR. 2023

Date de mise en ligne :

21 AVR. 2023

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : | 41 |
| Présents : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 41 |

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 11 avril 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mercredi 5 avril 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hubert POULAIN (Beaulieu-sur-Loire)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : remplacé par Claudie LABAUME, suppléante

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (La Bussière)

Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-084

TAXE GEMAPI – FIXATION DU PRODUIT ATTENDU POUR 2023

Monsieur le Vice-Président rappelle que parmi les compétences obligatoires des EPCI figure la GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Cette compétence englobe plusieurs actions en cours :

- Le contrat territorial des milieux aquatiques, mutualisé avec la C.C.Giennoises,
- Les programmes d'actions de prévention des inondation (PAPI)
- L'entretien des digues de Loire à partir de 2024, avec les premiers frais depuis l'année dernière pour la montée en puissance de l'Etablissement public Loire pour que cette mission puisse lui être déléguée par les EPCI du Loiret.

Pour financer les dépenses liées à cette compétence, la communauté de communes a instauré la taxe GEMAPI par délibération du 24 septembre 2020.

Le budget 2023 fait apparaître un besoin de financement à hauteur de 125 000 €.

Aussi, il est proposé au conseil communautaire de voter ce produit attendu, puis l'administration fiscale calculera le taux qui sera appliqué aux contribuables sur leur avis d'imposition de taxe foncière.

.../...

(suite de la délibération n° 2023-084)

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5 ;

Vu le code général des impôts et notamment son article 1530bis ;

Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite Loi MAPTAM), notamment ses articles 56 à 59 ;

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi NOTRe), notamment ses articles 64 à 76 ;

Vu les statuts de la communauté de communes Berry Loire ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-144 du 24 septembre 2020 instaurant la taxe GEMAPI ;

Considérant les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de cette compétence, détaillés dans le tableau ci-dessus ;

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de fixer le produit attendu de la taxe GEMAPI pour 2023 à 125 000 €, conformément au budget ci-annexé ;

CHARGE le Président ou l'un de ses Vice-présidents de notifier cette décision aux services fiscaux.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 21 avril 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité : 21 AVR. 2023
Date de mise en ligne : 21 AVR. 2023

.../...

(suite et fin de la délibération n° 2023-084)

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------|----------------------------------------------------|---------|----------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| | Reports | Nouveau | | Reports | Nouveau |
| | | | 73-Impôts et taxes | | 125 000 |
| | | | 73xxx-Taxe GEMAPI | | 125 000 |
| Gestion des milieux aquatiques (GEMA) | | | | | |
| Contrat territorial des milieux aquatiques du Giennois (CTMA) | | | | | |
| 011-Charges à caractère général | 89 867 | 5 000 | 74-Subventions, dotations et participations | 59 911 | 0 |
| 622613-Etude "contrat territorial des milieux aquatiques du Giennois" SARL RIVES | 89 867 | | 74XXX-Subvention agence de l'eau Loire Bretagne | 59 911 | |
| 61521 Entretien/réparations terrains Travaux prévus au CTMA | | | | | |
| 606XX Frais divers technicien rivière (fournitures, carburant...) | | 5 000 | | | |
| 012-Charges de personnel | | 38 000 | | | 32 300 |
| Poste technicien rivière | | 38 000 | 7478 Subvention agence de l'eau | | 19 000 |
| | | | 7472-Subvention de la Région | | 7 600 |
| | | | 74XXX-Participation CDCG | | 5 700 |
| Autres actions GEMA | | | | | |
| 65-Autres charges de gestion courante | | 7 660 | | | |
| 6554810-Adhésion EPAGE Loing | | 6 445 | | | |
| 655XXX-Participation C.C. Loire et Nohain (contrat territorial Vrille-Nohain-Mazou) | | 1 215 | | | |
| Prévention des inondations (PI) | | | | | |
| 011-Charges à caractère général | 4 130 | 6 096 | 74-Subventions, dotations et participations | | 0 |
| 622614-Etudes "prévention des inondation" PAPI LOIRE | 4 130 | 6 096 | 74XXX-Subventions PAPI FEDER (Europe) 50% | 2 065 | |
| Action 0.1 Animation et suivi de la mise en œuvre du du PAPI | | 1 760 | | | |
| Action 3.7 Plan de continuité d'activité (PCA) société ADENIUM | 0 | | 74XXX-Subventions PAPI FNPRM ("fonds Barnier") 30% | -548 | |
| Action 5.5 Diagnostics de vulnérabilité habitat VERITAS-ASTREE | 0 | | | | |
| Action 5.6 Sensibilité des puits de captage VERITAS-ASTREE | 0 | | | | |
| Action 1.5 Réaliser et diffuser un guide sur les bonnes pratiques agricoles en zone inondable | 150 | | | | |
| Action 1.6 Elaboration et mise en oeuvre d'une information spécifique aux acteurs inhérents au domaine de l'immobilier | 980 | | | | |
| Action 1.7 Information et sensibilisation à destination des équipes municipales | | 525 | | | |
| Action 1.10 Repères de crues | | | | | |
| Action 1.11 Mise en place d'actions d'information et de sensibilisation du grand public | | 2 497 | | | |
| Action 3.4 Réflexion sur l'évacuation du bétail en cas d'inondation | 1 000 | | | | |
| Action 5.4 Evaluation et organisation de la gestion des déchets post-inondation | 2 000 | | | | |
| Action 7.3 Analyse coûts-bénéfices de la mise en place d'ouvrages de protection amovibles en bord de Loire | | 3 074 | | | |
| Nouvelles actions PAPI | | | | | |
| 65-Autres charges de gestion courante | | 8 415 | | | |
| 6554814-Participation PAPI Loing | | 8 415 | | | |
| 65XXX-EP LOIRE Participation à l'étude de préfiguration de la gestion des digues domaniales (1 ETP pour les 6 EPCI) | | | | | |
| 023-Virement section d'investissement | | 92 129 | | | |
| TOTAL | 93 997 | 157 300 | TOTAL | | 157 300 |
| INVESTISSEMENT | | | | | |
| Gestion des milieux aquatiques (GEMA) | | | | | |
| Contrat territorial des milieux aquatiques du Giennois (CTMA) | | | | | |
| 21-Immobilisations corporelles | 31 017 | | 001-Excédent reporté | | |
| 2158-Matériel et outillage technicien rivière | 7 936 | | 10-FCTVA | | 15 000 |
| 2182-Véhicule technicien rivière (RAR) | 23 082 | | 021-Virement de la section de fonctionnement | | 92 129 |
| 23-Immobilisations en cours | | 107 129 | | | |
| Etude (diag. Pollution diffuse, etc.) | | 14 385 | | | |
| Travaux CTMA | | 92 744 | | | |
| TOTAL | 31 017 | 107 129 | TOTAL | | 107 129 |

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : | 41 |
| Présents : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 41 |

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 11 avril 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mercredi 5 avril 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hubert POULAIN (Beaulieu-sur-Loire)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : remplacé par Claudie LABAUME, suppléante

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (La Bussière)

Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-085

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE
PUISAYE – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil communautaire,

Vu l'article L.5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2021 portant statuts de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye ;

Après s'être fait présenter le budget primitif principal de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye pour l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-085)

Considérant que les comptes du budget concordent avec ceux de la Trésorerie principale,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion du budget principal de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 21 avril 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



A blue ink signature, likely of Jérémy Noël, the secretary of the meeting.

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

21 AVR. 2023

21 AVR. 2023

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : | 41 |
| Présents : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 41 |

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 11 avril 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mercredi 5 avril 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GOLFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hubert POULAIN (Beaulieu-sur-Loire)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GOLFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : remplacé par Claudie LABAUME, suppléante

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (La Bussière)

Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-086

BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil communautaire,

Vu l'article L.5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2021 portant statuts de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye ;

Après s'être fait présenter le budget primitif annexe de la petite enfance pour l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-086)

Considérant que les comptes du budget concordent avec ceux de la Trésorerie principale,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion du budget annexe de la petite enfance dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 21 avril 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



A blue ink signature, likely of Jérémy Noël, the secretary of the meeting.

Date de transmission au contrôle de légalité :

21 AVR. 2023

Date de mise en ligne :

21 AVR. 2023

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : | 41 |
| Présents : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 41 |

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 11 avril 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mercredi 5 avril 2023

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hubert POULAIN (Beaulieu-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : remplacé par Claudie LABAUME, suppléante
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (La Bussière)
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-087

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE – ADOPTION
DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil communautaire,

Vu l'article L.5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2021 portant statuts de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye ;

Après s'être fait présenter le budget primitif annexe de l'assainissement collectif régie pour l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-087)

Considérant que les comptes du budget concordent avec ceux de la Trésorerie principale,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement collectif régie dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 21 avril 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "J Noël".

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

21 AVR. 2023

21 AVR. 2023

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : | 41 |
| Présents : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 41 |

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 11 avril 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mercredi 5 avril 2023

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), soit 32 conseillers.

Étaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hubert POULAIN (Beaulieu-sur-Loire)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : remplacé par Claudie LABAUME, suppléante

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (La Bussière)

Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-088

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF CONCESSION –
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil communautaire,

Vu l'article L.5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2021 portant statuts de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye ;

Après s'être fait présenter le budget primitif annexe de l'assainissement collectif concession pour l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent , les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-088)

Considérant que les comptes du budget concordent avec ceux de la Trésorerie principale,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement collectif concession dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 21 avril 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité :

21 AVR. 2023

Date de mise en ligne :

21 AVR. 2023

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : | 41 |
| Présents : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 41 |

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 11 avril 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mercredi 5 avril 2023

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), soit 32 conseillers.

Étaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hubert POULAIN (Beaulieu-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : remplacé par Claudie LABAUME, suppléante
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (La Bussière)
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Secrétaire de séance : Jérémie NOËL

Délibération n°2023-089

BUDGET ANNEXE SPANC (Service Public d'Assainissement Non-Collectif – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022)

Le Conseil communautaire,

Vu l'article L.5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2021 portant statuts de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye ;

Après s'être fait présenter le budget primitif annexe du SPANC pour l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent , les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-089)

Considérant que les comptes du budget concordent avec ceux de la Trésorerie principale,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion du budget annexe du SPANC dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 21 avril 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

21 AVR. 2023

21 AVR. 2023

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : | 41 |
| Présents : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 40 |

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 11 avril 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mercredi 5 avril 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Château), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hubert POULAIN (Beaulieu-sur-Loire)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : remplacé par Claudie LABAUME, suppléante

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (La Bussière)

Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-090

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE
PUISAYE – COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales, avant l'approbation du compte administratif, le conseil communautaire doit désigner un président de séance.

Le Président peut assister à la partie de séance au cours de laquelle le conseil communautaire examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote.

La présidence de l'assemblée est confiée à Monsieur Pierre-François BOUGUET, Vice-président.

M. POULAIN, Vice-président en charge des finances, procède à la lecture des résultats.

Monsieur Emmanuel RAT, Président, quitte la salle.

Le Conseil de communauté,

sous la présidence de Monsieur Pierre-François BOUGUET, délibérant sur le compte administratif 2022 dressé par Monsieur Emmanuel RAT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-090)

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLES | INVESTISSEMENTS (001) | | FONCTIONNEMENT (002) | | ENSEMBLE | |
|------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés N-1 : 2021 | | 433 854,62 € | | 1 237 770,67 € | - € | 1 671 625,29 € |
| Opérations de l'exercice 2022 | 1 216 876,88 € | 938 844,92 € | 8 210 172,17 € | 9 067 384,04 € | 9 427 049,05 € | 10 006 228,96 € |
| TOTAUX | 1 216 876,88 € | 1 372 699,54 € | 8 210 172,17 € | 10 305 154,71 € | 9 427 049,05 € | 11 677 854,25 € |
| Résultats de clôture N : 2022 | | 155 822,66 € | | 2 094 982,54 € | - € | 2 250 805,20 € |
| Restes à réaliser de l'exercice N : 2022 | 498 861,88 € | 77 615,00 € | | | 498 861,88 € | 77 615,00 € |
| TOTAUX CUMULES | 1 715 738,76 € | 1 450 314,54 € | 8 210 172,17 € | 10 305 154,71 € | 9 925 910,93 € | 11 755 469,25 € |
| RESULTATS DEFINITIFS | 265 424,22 € | | | 2 094 982,54 € | | 1 829 558,32 € |

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 21 avril 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



A blue ink signature, likely of Jérémy Noël, is written in a cursive style.

Date de transmission au contrôle de légalité :

21 AVR. 2023

Date de mise en ligne :

21 AVR. 2023

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : | 41 |
| Présents : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 40 |

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 11 avril 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mercredi 5 avril 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hubert POULAIN (Beaulieu-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : remplacé par Claudie LABAUME, suppléante
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (La Bussière)
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-091

BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE – COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales, avant l'approbation du compte administratif, le conseil communautaire doit désigner un président de séance.

Le Président peut assister à la partie de séance au cours de laquelle le conseil communautaire examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote.

La présidence de l'assemblée est confiée à Monsieur Pierre-François BOUGUET, Vice-président.

M. POULAIN, Vice-président en charge des finances, procède à la lecture des résultats.

Monsieur Emmanuel RAT, Président, quitte la salle.

Le Conseil de communauté,

sous la présidence de Monsieur Pierre-François BOUGUET, délibérant sur le compte administratif 2022 dressé par Monsieur Emmanuel RAT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-091)

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLES | INVESTISSEMENTS (001) | | FONCTIONNEMENT (002) | | ENSEMBLE | |
|------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés N-1 : 2021 | 695 778,05 € | - € | 29 107,10 € | - € | 724 885,15 € | - € |
| Opérations de l'exercice 2022 | 536 474,24 € | 327 840,75 € | 905 274,09 € | 1 196 359,98 € | 1 441 748,33 € | 1 524 200,73 € |
| TOTAUX | 1 232 252,29 € | 327 840,75 € | 934 381,19 € | 1 196 359,98 € | 2 166 633,48 € | 1 524 200,73 € |
| Résultats de clôture N : 2022 | 904 411,54 € | | | 261 978,79 € | 904 411,54 € | 261 978,79 € |
| Restes à réaliser de l'exercice N : 2022 | 40 849,20 € | 812 880,00 € | | | 40 849,20 € | 812 880,00 € |
| TOTAUX CUMULES | 1 273 101,49 € | 1 140 720,75 € | 934 381,19 € | 1 196 359,98 € | 2 207 482,68 € | 2 337 080,73 € |
| RESULTATS DEFINITIFS | 132 380,74 € | | | 261 978,79 € | | 129 598,05 € |

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 21 avril 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité : 2:1 AVR. 2023
Date de mise en ligne : 2:1 AVR. 2023

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : | 41 |
| Présents : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 40 |

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 11 avril 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mercredi 5 avril 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hubert POULAIN (Beaulieu-sur-Loire)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : remplacé par Claudie LABAUME, suppléante

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (La Bussière)

Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-092

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE – COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales, avant l'approbation du compte administratif, le conseil communautaire doit désigner un président de séance.

Le Président peut assister à la partie de séance au cours de laquelle le conseil communautaire examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote.

La présidence de l'assemblée est confiée à Monsieur Pierre-François BOUGUET, Vice-président.

M. POULAIN, Vice-président en charge des finances, procède à la lecture des résultats.

Monsieur Emmanuel RAT, Président, quitte la salle.

Le Conseil de communauté,

sous la présidence de Monsieur Pierre-François BOUGUET, délibérant sur le compte administratif 2022 dressé par Monsieur Emmanuel RAT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

.../...

(suite de la délibération n° 2023-092)

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLES | INVESTISSEMENTS (001) | | FONCTIONNEMENT (002) | | ENSEMBLE | |
|------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés N-1 : 2021 | | 261 606,89 € | | 83 923,24 € | - € | 345 530,13 € |
| Opérations de l'exercice 2022 | 108 492,27 € | 111 596,90 € | 305 807,51 € | 395 937,06 € | 414 299,78 € | 507 533,96 € |
| TOTAUX | 108 492,27 € | 373 203,79 € | 305 807,51 € | 479 860,30 € | 414 299,78 € | 853 064,09 € |
| Résultats de clôture N : 2022 | | 264 711,52 € | | 174 052,79 € | - € | 438 764,31 € |
| Restes à réaliser de l'exercice N : 2022 | 12 444,00 € | 9 285,00 € | | | 12 444,00 € | 9 285,00 € |
| TOTAUX CUMULES | 120 936,27 € | 382 488,79 € | 305 807,51 € | 479 860,30 € | 426 743,78 € | 862 349,09 € |
| RESULTATS DE FINITIFS | | 261 552,52 € | | 174 052,79 € | | 435 605,31 € |

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 21 avril 2023
Le Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL

A blue ink signature, likely belonging to Jérémy Noël, is written in a cursive style.

Date de transmission au contrôle de légalité : 21 AVR. 2023
Date de mise en ligne : 21 AVR. 2023

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : | 41 |
| Présents : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 40 |

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 11 avril 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mercredi 5 avril 2023

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), soit 32 conseillers.

Étaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hubert POULAIN (Beaulieu-sur-Loire)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacques EUGÈNE (Faverelles) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : remplacé par Claudie LABAUME, suppléante

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (La Bussière)

Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-093

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF CONCESSION –
COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales, avant l'approbation du compte administratif, le conseil communautaire doit désigner un président de séance.

Le Président peut assister à la partie de séance au cours de laquelle le conseil communautaire examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote.

La présidence de l'assemblée est confiée à Monsieur Pierre-François BOUGUET, Vice-président.

M. POULAIN, Vice-président en charge des finances, procède à la lecture des résultats.

Monsieur Emmanuel RAT, Président, quitte la salle.

Le Conseil de communauté,

sous la présidence de Monsieur Pierre-François BOUGUET, délibérant sur le compte administratif 2022 dressé par Monsieur Emmanuel RAT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-093)

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLES | INVESTISSEMENTS (001) | | FONCTIONNEMENT (002) | | ENSEMBLE | |
|------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés N-1 : 2021 | | 570 815,20 € | | 230 138,63 € | - € | 800 953,83 € |
| Opérations de l'exercice 2022 | 237 884,83 € | 392 865,78 € | 536 474,89 € | 445 838,08 € | 774 359,72 € | 838 703,86 € |
| TOTAUX | 237 884,83 € | 963 680,98 € | 536 474,89 € | 675 976,71 € | 774 359,72 € | 1 639 657,69 € |
| Résultats de clôture N : 2022 | | 725 796,15 € | | 139 501,82 € | | 865 297,97 € |
| Restes à réaliser de l'exercice N : 2022 | 45 122,00 € | 85 817,12 € | | | 45 122,00 € | 85 817,12 € |
| TOTAUX CUMULES | 283 006,83 € | 1 049 498,10 € | 536 474,89 € | 675 976,71 € | 819 481,72 € | 1 725 474,81 € |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 766 491,27 € | | 139 501,82 € | | 905 993,09 € |

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 21 avril 2023
Le Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL

A blue ink signature of Jérémy Noël.

Date de transmission au contrôle de légalité :

21 AVR. 2023

Date de mise en ligne :

21 AVR. 2023

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : | 41 |
| Présents : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 40 |

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 11 avril 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mercredi 5 avril 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (La Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hubert POULAIN (Beaulieu-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : remplacé par Claudie LABAUME, suppléante
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (La Bussière)
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-094

BUDGET ANNEXE SPANC (Service Public d'Assainissement Non-Collectif – COMPTE ADMINISTRATIF 2022)

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales, avant l'approbation du compte administratif, le conseil communautaire doit désigner un président de séance.

Le Président peut assister à la partie de séance au cours de laquelle le conseil communautaire examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote.

La présidence de l'assemblée est confiée à Monsieur Pierre-François BOUGUET, Vice-président.

M. POULAIN, Vice-président en charge des finances, procède à la lecture des résultats.

Monsieur Emmanuel RAT, Président, quitte la salle.

Le Conseil de communauté,

sous la présidence de Monsieur Pierre-François BOUGUET, délibérant sur le compte administratif 2022 dressé par Monsieur Emmanuel RAT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-094)

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLES | INVESTISSEMENTS (001) | | FONCTIONNEMENT (002) | | ENSEMBLE | |
|------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés N-1 : 2021 | | 10 273,79 € | | 53 311,35 € | - € | 63 585,14 € |
| Opérations de l'exercice 2022 | 23 935,83 € | 21 490,51 € | 56 952,52 € | 21 913,00 € | 80 888,35 € | 43 403,51 € |
| TOTAUX | 23 935,83 € | 31 764,30 € | 56 952,52 € | 75 224,35 € | 80 888,35 € | 106 988,65 € |
| Résultats de clôture N : 2022 | | 7 828,47 € | | 18 271,83 € | | 26 100,30 € |
| Restes à réaliser de l'exercice N : 2022 | | | | | - € | - € |
| TOTAUX CUMULES | 23 935,83 € | 31 764,30 € | 56 952,52 € | 75 224,35 € | 80 888,35 € | 106 988,65 € |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 7 828,47 € | | 18 271,83 € | | 26 100,30 € |

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 21 avril 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



A blue ink signature, likely of the secretary of the meeting, Jérémy Noël.

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

21 AVR. 2023

21 AVR. 2023

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : | 41 |
| Présents : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 41 |

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 11 avril 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mercredi 5 avril 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (La Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hubert POULAIN (Beaulieu-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : remplacé par Claudie LABAUME, suppléante
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (La Bussière)
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye)
Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-095

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE
PUISAYE – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil communautaire, après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2022,

- considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées,
- constatant les résultats du compte administratif,
- constatant l'état des restes à réaliser d'investissement au 31 décembre et le besoin de financement ;

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-095)

CONSTATE que le compte administratif 2022 du budget présente les résultats suivants :

| | RESULTAT CA 2021 reporté | VIREMENT DE LA SECTION FONCT. A LA SECTION D'INVEST. | RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 | RESTES A REALISER 2022 | SOLDE DES RESTES A REALISER 2022 | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT 2022 |
|--------|--------------------------------|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| INVEST | 433 854,62 € | | - 278 031,96 € | Dépenses 498 861,88 € | - 421 246,88 € | - 265 424,22 € |
| | | | | Recettes 77 615,00 € | | |
| FONCT | 1 237 770,67 € | - € | 857 211,87 € | | | 2 094 982,54 € |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

AFFECTE les résultats de l'exercice 2022 du budget principal de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye de la façon suivante :

| EXCEDENT GLOBAL CUMULEAU | 31/12/2021 | 2 094 982,54 € |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------|----------------|
| Affectation obligatoire : | | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | | 265 424,22 € |
| Solde disponible affecté comme suit : | | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | | - € |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | | 1 829 558,32 € |
| Total affecté au c/1068 | | 265 424,22 € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULEAU | 31/12/2021 | |
| Déficit à reporter (ligne 002) | | - € |

Résultat d'investissement reporté au 001 : 155 822,66 €

DECIDE de reporter ces résultats au budget supplémentaire 2023 de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 21 avril 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

21 AVR. 2023

21 AVR. 2023

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : | 41 |
| Présents : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 41 |

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 11 avril 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mercredi 5 avril 2023

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), soit 32 conseillers.

Étaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hubert POULAIN (Beaulieu-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : remplacé par Claudie LABAUME, suppléante
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (La Bussière)
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-096

BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil communautaire, après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2022,

- considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées,
- constatant les résultats du compte administratif,
- constatant l'état des restes à réaliser d'investissement au 31 décembre et le besoin de financement ;

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-096)

CONSTATE que le compte administratif 2022 du budget présente les résultats suivants :

| | RESULTAT CA 2021 reporté | VIREMENT DE LA SECTION FONCT. A LA SECTION D'INVEST. | RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 | RESTES A REALISER 2022 | SOLDE DES RESTES A REALISER 2022 | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT 2022 |
|--------|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| INVEST | - 695 778,05 € | | - 208 633,49 € | Dépenses 40 849,20 € | 772 030,80 € | - 132 380,74 € |
| | | | | Recettes 812 880,00 € | | |
| FONCT | - 29 107,10 € | - € | 291 085,89 € | | | 261 978,79 € |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

AFFECTE les résultats de l'exercice 2022 du budget annexe de la petite enfance de la façon suivante :

| | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------|
| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU | 31/12/2022 | 261 978,79 € |
| Affectation obligatoire : | | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | | 132 380,74 € |
| Solde disponible affecté comme suit : | | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | | - € |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | | 129 598,05 € |
| Total affecté au c/1068 | | 132 380,74 € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU | 31/12/2022 | - € |
| Déficit à reporter (ligne 002) | | - € |

Résultat d'investissement reporté au 001 : - 904 411,54 €

DECIDE de reporter ces résultats au budget supplémentaire 2023 de la petite enfance.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 21 avril 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

21 AVR. 2023

21 AVR. 2023

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : | 41 |
| Présents : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 41 |

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 11 avril 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mercredi 5 avril 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hubert POULAIN (Beaulieu-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : remplacé par Claudie LABAUME, suppléante
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (La Bussière)
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye)
Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-097

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE –
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil communautaire, après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2022,

- considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées,
- constatant les résultats du compte administratif,
- constatant l'état des restes à réaliser d'investissement au 31 décembre et le besoin de financement ;

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-097)

CONSTATE que le compte administratif 2022 du budget présente les résultats suivants :

| | RESULTAT CA 2021 reporté | VIREMENT DE LA SECTION FONCT. A LA SECTION D'INVEST. | RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 | RESTES A REALISER 2022 | SOLDE DES RESTES A REALISER 2022 | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT 2022 |
|--------|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| INVEST | 261 606,89 € | | 3 104,63 € | Dépenses 12 444,00 € | - 3 159,00 € | 261 552,52 € |
| | | | | Recettes 9 285,00 € | | |
| FONCT | 83 923,24 € | - € | 90 129,55 € | | | 174 052,79 € |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

AFFECTE les résultats de l'exercice 2022 du budget annexe de l'assainissement collectif régie de la façon suivante :

| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU | 31/12/2022 | 174 052,79 € |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------------|
| Affectation obligatoire : | | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | | - € |
| Solde disponible affecté comme suit : | | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | | - € |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | | 174 052,79 € |
| Total affecté au c/1068 | | - € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU | 31/12/2022 | |
| Déficit à reporter (ligne 002) | | - € |

Excédent d'investissement reporté au 001 : 264 711,52 €

DECIDE de reporter ces résultats au budget supplémentaire 2023 de l'assainissement collectif régie.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 21 avril 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

21 AVR. 2023

21 AVR. 2023

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : | 41 |
| Présents : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 41 |

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 11 avril 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mercredi 5 avril 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hubert POULAIN (Beaulieu-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : remplacé par Claudie LABAUME, suppléante
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (La Bussière)
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-098

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF CONCESSION –
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil communautaire, après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2022,

- considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées,
- constatant les résultats du compte administratif,
- constatant l'état des restes à réaliser d'investissement au 31 décembre et le besoin de financement ;

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-098)

CONSTATE que le compte administratif 2022 du budget présente les résultats suivants :

| | RESULTAT CA 2021 reporté | VIREMENT DE LA SECTION FONCT. A LA SECTION D'INVEST. | RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 | RESTES A REALISER 2022 | SOLDE DES RESTES A REALISER 2022 | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT 2022 |
|--------|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| INVEST | 570 815,20 € | | 154 980,95 € | Dépenses 45 122,00 € | 40 695,12 € | 766 491,27 € |
| | | | | Recettes 85 817,12 € | | |
| FONCT | 230 138,63 € | - € | - 90 636,81 € | | | 139 501,82 € |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

AFFECTE les résultats de l'exercice 2022 du budget annexe de l'assainissement collectif concession de la façon suivante :

| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU | 31/12/2021 | 139 501,82 € |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------------|
| Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | | - € |
| Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | | - € |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | | 139 501,82 € |
| Total affecté au c/1068 | | - € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU | 31/12/2021 | |
| Déficit à reporter (ligne 002) | | - € |

Excédent d'investissement reporté au 001 : 725 796,15 €

DECIDE de reporter ces résultats au budget supplémentaire 2023 de l'assainissement collectif concession.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 21 avril 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité : 21 AVR. 2023
Date de mise en ligne : 21 AVR. 2023

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : | 41 |
| Présents : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 41 |

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 11 avril 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mercredi 5 avril 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hubert POULAIN (Beaulieu-sur-Loire)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : remplacé par Claudie LABAUME, suppléante

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (La Bussière)

Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-099

BUDGET ANNEXE SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil communautaire, après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2022,

- considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées,

- constatant les résultats du compte administratif,

- constatant l'état des restes à réaliser d'investissement au 31 décembre et le besoin de financement ;

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-099)

CONSTATE que le compte administratif 2022 du budget présente les résultats suivants :

| | RESULTAT CA 2021 reporté | VIREMENT DE LA SECTION FONCT. A LA SECTION D'INVEST. | RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 | RESTES A REALISER 2022 | SOLDE DES RESTES A REALISER 2022 | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT 2022 |
|--------|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| INVEST | 10 273,79 € | | - 2 445,32 € | Dépenses - € | - € | 7 828,47 € |
| | | | | Recettes - € | | |
| FONCT | 53 311,35 € | - € | - 35 039,52 € | | | 18 271,83 € |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

AFFECTE les résultats de l'exercice 2022 du budget annexe du SPANC de la façon suivante :

| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU | 31/12/2022 | 18 271,83 € |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------|
| Affectation obligatoire : | | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | | - € |
| Solde disponible affecté comme suit : | | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | | - € |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | | 18 271,83 € |
| Total affecté au c/1068 | | - € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU | 31/12/2022 | |
| Déficit à reporter (ligne 002) | | - € |

Excédent d'investissement reporté au 001 : 7 828,47 €

DECIDE de reporter ces résultats au budget supplémentaire 2023 du SPANC.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 21 avril 2023
Le Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL

Date de transmission au contrôle de légalité :

21 AVR. 2023

Date de mise en ligne : 21 AVR. 2023

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : | 41 |
| Présents : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 41 |

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 11 avril 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mercredi 5 avril 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hubert POULAIN (Beaulieu-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : remplacé par Claudie LABAUME, suppléante
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (La Bussière)
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-100

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE

Sur proposition de la commission Finances, Monsieur le Président propose de voter les taux de la fiscalité directe locale à l'identique de l'année dernière, sans nouvelle augmentation.

Cette année, la CCBLP retrouve le pouvoir de taux sur la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS). Il est proposé de reconduire le taux en vigueur avant la réforme de la taxe d'habitation.

| | Bases prévisionnelles 2023 | Taux proposé | Produit |
|------|----------------------------|--------------|-------------|
| CFE | 5 224 000 € | 24,07% | 1 257 417 € |
| TFB | 20 446 000 € | 3,70% | 756 502 € |
| TFNB | 1 333 000 € | 9,39% | 125 169 € |
| THRS | 3 672 746 € | 3,28% | 120 466 € |
| TEOM | 19 425 889 € | 15,00% | 2 913 883 € |

(Cotisation Foncière des Entreprises, Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti, Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

.../...

(suite de la délibération n° 2023-100)

Le Conseil communautaire,
Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies*, 1639 A et 1530 *bis* du code général des impôts,
Vu la délibération n° 2017-007 du 10 janvier 2017 instaurant la fiscalité professionnelle unique,
Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu en son sein le 21 mars 2023 et vu le rapport sur les orientations budgétaires,
Considérant les bases prévisionnelles notifiées par l'administration fiscale,
Entendu les explications ci-dessus,
Sur proposition de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux intercommunaux pour l'année 2023 comme suit :

| | Bases prévisionnelles 2023 | Taux |
|------|----------------------------|--------|
| CFE | 5 224 000 € | 24,07% |
| TFB | 20 446 000 € | 3,70% |
| TFNB | 1 333 000 € | 9,39% |
| THRS | 3 672 746 € | 3,28% |
| TEOM | 19 425 889 € | 15,00% |

CHARGE le Président

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 21 avril 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité : **21 AVR. 2023**
Date de mise en ligne : **21 AVR. 2023**

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : | 41 |
| Présents : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 41 |

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 11 avril 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mercredi 5 avril 2023

Étaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), soit 32 conseillers.

Étaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hubert POULAIN (Beaulieu-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : remplacé par Claudie LABAUME, suppléante
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (La Bussière)
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye)
Secrétaire de séance : Jérémie NOËL

Délibération n°2023-101

SUBVENTIONS VERS LES BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Président indique qu'une délibération est nécessaire afin de prévoir le versement des subventions d'équilibre :

- Budget de l'Office de tourisme Terres de Loire et Canaux : 308 491,62 €
(soit 300 000 € de subvention annuelle + 8 491,62 € correspondant à la régularisation d'une somme prise en charge par le budget de l'OT mais qui relève du budget principal / taxe de séjour)
- Budget de la Petite Enfance : 218 016,75 €

Le conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable M57 pour les budgets annexes office de tourisme Terres de Loire et Canaux et Petite enfance,

Vu sa délibération n°2018-058 du 12 juin 2018 portant création d'un budget annexe pour l'office de tourisme Terres de Loire et Canaux,

Vu sa délibération n° 2019-200 du 10 décembre 2019 portant création d'un budget annexe pour la Petite enfance,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-101)

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE

FIXE le montant des subventions d'équilibre vers les budgets annexes de la façon suivante :

- Office de tourisme Terres de Loire et Canaux : 308 491,62 €
- Petite enfance : 218 016,75 €

AUTORISE le Président ou l'un des Vice-président à procéder au versement des subventions.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 21 avril 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



A blue ink signature, likely of Jérémy Noël, the secretary of the meeting.

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

21 AVR. 2023

21 AVR. 2023

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : | 41 |
| Présents : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 41 |

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 11 avril 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mercredi 5 avril 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hubert POULAIN (Beaulieu-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : remplacé par Claudie LABAUME, suppléante
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (La Bussière)
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Secrétaire de séance : Jérémie NOËL

Délibération n°2023-102

CONTRAT DEPARTEMENTAL 2021-2023 – AFFECTATION VOLET 2 – MODIFICATION

Par délibération du 19 janvier 2021, le conseil communautaire avait décidé d'affecter l'enveloppe financière du contrat départemental 2021-2023, d'un montant total de 1 128 641 €, de la façon suivante :

- Pôle Petite enfance : 328 641 €
- Résidence autonomie : 800 000 €

En raison de l'échéance du contrat départemental au 31 décembre 2023, et compte tenu de l'avancement du projet de la résidence autonomie, il est proposé au conseil communautaire de valider une nouvelle affectation de la façon suivante :

- Pôle petite enfance : 30 000 €
- Extension du siège communautaire : 438 425 €
- Voirie 2023 : 489 332 €
- Pont de Maimbray : 170 884 €

Le Conseil communautaire,

Vu la délibération n°2021-003 du 19 janvier 2021 validant l'inscription de projets au contrat départemental 2021-2023 pour le volet 2 ;

Considérant le retard pris par le projet de rénovation de la résidence autonomie Les Myosotis et la nécessité de procéder à une nouvelle affectation ;

Entendu les explications préalables,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-102)

ADOPTE les quatre projets ci-dessous :

Intitulé du projet : CONSTRUCTION D'UN POLE ENFANCE

Maître d'ouvrage du projet : communauté de communes

Localisation : 39 avenue Yver-Bapterosses – 45250 BRIARE

Coût estimatif du projet (HT) : 1 325 965 € HT – 1 591 158 € TTC

Montant estimatif de la demande de financement auprès du Département : 30 000 €

Calendrier prévisionnel du projet : 2021-2022

Intitulé du projet : EXTENSION DU SIEGE COMMUNAUTAIRE

Maître d'ouvrage du projet : communauté de communes

Localisation : 42 rue des Prés Gris – 45250 BRIARE

Coût estimatif du projet (HT) : 876 849 € HT – 1 052 219 € TTC

Montant estimatif de la demande de financement auprès du Département : 438 425 €

Calendrier prévisionnel du projet : 2023

Intitulé du projet : VOIRIE

Maître d'ouvrage du projet : communauté de communes

Localisation : territoire de la CCBLP

Coût estimatif du projet (HT) : 650 000 € HT – 780 000 € TTC

Montant estimatif de la demande de financement auprès du Département : 489 332 €

Calendrier prévisionnel du projet : 2022-2023

Intitulé du projet : PONT DE MAIMBRAY

Maître d'ouvrage du projet : communauté de communes

Localisation : Maimbray – 45630 BEAULIEU-SUR-LOIRE

Coût estimatif du projet (HT) : 285 624 € HT – 342 749 € TTC

Montant estimatif de la demande de financement auprès du Département : 170 884 €

Calendrier prévisionnel du projet : 2023

SOLLICITE l'annulation de la répartition précédente (délibération n°2021-003 du 19/01/2021 et le remplacement par la répartition proposée dans la présente délibération,

SOLLICITE l'inscription de ces quatre projets au contrat départemental de soutien aux projets structurants d'envergure supra-communale via un « contrat d'engagement » ;

SOLLICITE l'autorisation de commencement anticipé des travaux sur ces différents projets ;

SOLLICITE les demandes de subvention au titre du fonds départemental de soutien aux projets structurants pour les projets inscrits au contrat départemental de soutien des projets structurants du territoire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye ;

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer et à accomplir toutes les formalités relatives à ces demandes et à la mise en œuvre de cette démarche.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 21 avril 2023

Le Président,

Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,

Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité : 21 AVR. 2023

Date de mise en ligne : 21 AVR. 2023

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : | 41 |
| Présents : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 41 |

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 11 avril 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mercredi 5 avril 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hubert POULAIN (Beaulieu-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : remplacé par Claudie LABAUME, suppléante
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (La Bussière)
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-103

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE
PUISAYE – BUDGET PRIMITIF 2023**

Monsieur POULAIN, Vice-Président, présente le projet de budget 2023 qui a été validé par la commission Finances lors de sa réunion du 30 mars 2023.

Le conseil communautaire,

Vu la nomenclature comptable M57,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires suite au débat qui s'est tenu en son sein le 21 mars 2023,

Vu la validation par la commission finances réunie le 30 mars 2023,

Entendu les explications d'Hubert POULAIN,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2023 de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye tel que présenté ci-dessous,

.../...

(suite de la délibération n° 2023-103)

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|----------------|--------------------------------------------|---------------|----------|--------------------------------------------|---------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| Chapitre | | | Chapitre | | |
| 002 | Résultat reporté | 0,00 | 002 | Résultat reporté | 1 829 558,32 |
| 011 | Charges à caractère général | 1 374 226,42 | 013 | Atténuations de charges | 0,00 |
| 012 | Charges de personnel | 1 000 000,00 | 70 | Produits des services | 94 400,00 |
| 014 | Atténuations de produits | 1 851 819,00 | 73 | Impôts et taxes | 1 818 881,64 |
| 65 | Autres charge de gestion courante | 5 289 600,64 | 731 | Fiscalité locale | 5 745 689,00 |
| 66 | Charges financières | 23 996,00 | 74 | Dotations subv. participations | 1 644 740,75 |
| 67 | Charges spécifiques | 10 000,00 | 75 | Autres produits de gestion courante | 121 522,00 |
| 68 | Dotations aux provisions, dépréciations | 0,00 | 76 | Produits financiers | |
| 023 | Virement à la section d'inv. | 1 472 623,65 | 77 | Produits spécifiques | 0,00 |
| 042 | Opérations ordre transf. entre sections | 232 526,00 | 78 | Reprise amort. dépréciat° provis° | |
| 043 | Opérations ordre transf. intérieur section | | 042 | Opérations ordre transf. entre sections | |
| | | | 043 | Opérations ordre transf. intérieur section | |
| TOTAL | | 11 254 791,71 | TOTAL | | 11 254 791,71 |

| INVESTISSEMENT | | | | | |
|----------------|----------------------------------------|--------------|----------|----------------------------------|--------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| Chapitre | | | Chapitre | | |
| 001 | Résultat reporté | | 001 | Résultat reporté | 155 822,66 |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 14 225,00 | 13 | Subventions | 724 261,00 |
| 204 | Subventions versées (dont RAR) | 363 343,00 | 16 | Emprunts | 0,00 |
| 21 | Immobilisations corporelles (dont RAR) | 345 381,68 | 20 | Immobilisations incorporelles | 11 700,00 |
| 23 | Immobilisations en cours (dont RAR) | 2 056 371,85 | 10 | Dotations, fonds et réserves | 428 618,22 |
| 10 | Dotations, fonds et réserves | | 021 | Virement de la section de fonct. | 1 472 623,65 |
| 13 | Subventions | | 040 | Opérations d'ordre de transfert | 232 526,00 |
| 16 | Emprunts | 246 230,00 | 041 | Opérations patrimoniales | 83 730,00 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert | 0,00 | | | |
| 041 | Opérations patrimoniales | 83 730,00 | | | |
| TOTAL | | 3 109 281,53 | TOTAL | | 3 109 281,53 |

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 21 avril 2023

Le Président,



Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL

Date de transmission au contrôle de légalité :

21 AVR. 2023

Date de mise en ligne : 21 AVR. 2023

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : | 41 |
| Présents : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 41 |

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 11 avril 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mercredi 5 avril 2023

Étaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), soit 32 conseillers.

Étaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hubert POULAIN (Beaulieu-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : remplacé par Claudie LABAUME, suppléante
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (La Bussière)
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-104

BUDGET ANNEXE DE LA PETITE ENFANCE – BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur POULAIN, Vice-Président, présente le projet de budget 2023 qui a été validé par la commission Finances lors de sa réunion du 30 mars 2023.

Le conseil communautaire,

Vu la nomenclature comptable M57,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-200 du 10 décembre 2019 décidant la création du budget annexe petite enfance,

Vu la validation par la commission finances réunie le 30 mars 2023,

Entendu les explications d'Hubert POULAIN,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2023 de la petite enfance tel que présenté ci-dessous,

.../...

(suite de la délibération n° 2023-104)

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|----------------|--------------------------------------------|------------|----------|--------------------------------------------|------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| Chapitre | | | Chapitre | | |
| 002 | Résultat reporté | 0,00 | 002 | Résultat reporté | 129 598,05 |
| 011 | Charges à caractère général | 135 936,84 | 013 | Atténuations de charges | |
| 012 | Charges de personnel | 821 381,36 | 70 | Produits des services | 134 975,78 |
| 014 | Atténuations de produits | | 73 | Impôts et taxes | |
| 65 | Autres charge de gestion courante | 220,00 | 74 | Dotations subv. participations | 496 299,62 |
| 66 | Charges financières | | 75 | Autres produits de gestion courante | 218 016,75 |
| 67 | Charges spécifiques | | 76 | Produits financiers | |
| 68 | Dotations aux provisions, dépréciations | | 77 | Produits spécifiques | |
| 023 | Virement à la section d'inv. | 1 656,00 | 78 | Reprise amort. dépréciat° provis° | |
| 042 | Opérations ordre transf. entre sections | 19 696,00 | 042 | Opérations ordre transf. entre sections | |
| 043 | Opérations ordre transf. intérieur section | | 043 | Opérations ordre transf. intérieur section | |
| TOTAL | | 978 890,20 | TOTAL | | 978 890,20 |

| INVESTISSEMENT | | | | | |
|----------------|---------------------------------------------|------------|----------|----------------------------------|------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| Chapitre | | | Chapitre | | |
| 001 | Résultat reporté | 904 411,54 | 001 | Résultat reporté | |
| 20 | Immobilisations incorporelles | | 13 | Subventions | 812 880,00 |
| 204 | Subventions versées | | 16 | Emprunts (prêt à taux zéro CAF) | |
| 21 | Immobilisations corporelles | 41 831,20 | 10 | Dotations, fonds et réserves | 142 380,74 |
| 23 | Immobilisations en cours | 25 970,00 | 021 | Virement de la section de fonct. | 1 656,00 |
| 10 | Dotations, fonds et réserves | | 040 | Opérations d'ordre de transfert | 19 696,00 |
| 13 | Subventions | | | | |
| 16 | Emprunts | 4 400,00 | | | |
| 020 | Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP) | | | | |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert | | | | |
| TOTAL | | 976 612,74 | TOTAL | | 976 612,74 |

Pour extrait certifié conforme
A Briare, le 21 avril 2023

Le Président,
Manuel RAT



Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL

Date de transmission au contrôle de légalité : 21 AVR. 2023
Date de mise en ligne : 21 AVR. 2023

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : | 41 |
| Présents : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 41 |

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 11 avril 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mercredi 5 avril 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hubert POULAIN (Beaulieu-sur-Loire)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : remplacé par Claudie LABAUME, suppléante

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (La Bussière)

Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-105

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF CONCESSION –
BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur POULAIN, Vice-Président, présente le projet de budget 2023 qui a été validé par la commission Finances lors de sa réunion du 30 mars 2023.

Le conseil communautaire,

Vu la nomenclature comptable M57,

Vu la validation par la commission finances réunie le 30 mars 2023,

Entendu les explications d'Hubert POULAIN,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2023 de l'assainissement collectif concession tel que présenté ci-dessous,

.../...

(suite de la délibération n° 2023-105)

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|----------------|--------------------------------------------|------------|----------|--------------------------------------------|------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| Chapitre | | | Chapitre | | |
| 002 | Résultat reporté | | 002 | Résultat reporté | 139 501,82 |
| 011 | Charges à caractère général | 93 189,00 | 013 | Atténuations de charges | |
| 012 | Charges de personnel | 109 800,00 | 70 | Produits des services | 484 802,98 |
| 014 | Atténuations de produits | 6 000,00 | 73 | Impôts et taxes | |
| 65 | Autres charge de gestion courante | 2 022,00 | 74 | Dotations subv. participations | 27 018,70 |
| 66 | Charges financières | 37 771,00 | 75 | Autres produits de gestion courante | 6 000,00 |
| 67 | Charges spécifiques | 3 000,00 | 76 | Produits financiers | |
| 68 | Dotations aux provisions, dépréciations | 4 401,50 | 77 | Produits spécifiques | |
| 023 | Virement à la section d'inv. | | 78 | Reprise amort. dépréciat° provis° | |
| 042 | Opérations ordre transf. entre sections | 511 342,00 | 042 | Opérations ordre transf. entre sections | 110 202,00 |
| 043 | Opérations ordre transf. intérieur section | | 043 | Opérations ordre transf. intérieur section | |
| TOTAL | | 767 525,50 | TOTAL | | 767 525,50 |

| INVESTISSEMENT | | | | | |
|----------------|---------------------------------|--------------|----------|----------------------------------|--------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| Chapitre | | | Chapitre | | |
| 001 | Résultat reporté | | 001 | Résultat reporté | 725 796,15 |
| 16 | Emprunts | 91 493,30 | 13 | Subventions (RAR) | 85 817,12 |
| 20 | Immobilisations incorporelles | | 16 | Emprunts | |
| 204 | Subventions versées | | 10 | Dotations, fonds et réserves | |
| 21 | Immobilisations corporelles | 30 780,00 | 021 | Virement de la section de fonct. | 0,00 |
| 23 | Immobilisations en cours | 1 090 479,97 | 040 | Opérations d'ordre de transfert | 511 342,00 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert | 110 202,00 | | | |
| TOTAL | | 1 322 955,27 | TOTAL | | 1 322 955,27 |

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 21 avril 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité : 21 AVR. 2023

Date de mise en ligne : 21 AVR. 2023

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : | 41 |
| Présents : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 41 |

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 11 avril 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mercredi 5 avril 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hubert POULAIN (Beaulieu-sur-Loire)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : remplacé par Claudie LABAUME, suppléante

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (La Bussière)

Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-106

BUDGET ANNEXE DU SPANC (Service Public d'Assainissement Non-Collectif) –
BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur POULAIN, Vice-Président, présente le projet de budget 2023 qui a été validé par la commission Finances lors de sa réunion du 30 mars 2023.

Le conseil communautaire,

Vu la nomenclature comptable M57,

Vu la validation par la commission finances réunie le 30 mars 2023,

Entendu les explications d'Hubert POULAIN,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2023 du SPANC tel que présenté ci-dessous,

.../...

(suite de la délibération n° 2023-106)

| EXPLOITATION | | | | | |
|--------------|--------------------------------------------|-----------|----------|--------------------------------------------|-----------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| Chapitre | | | Chapitre | | |
| 002 | Résultat reporté | | 002 | Résultat reporté | 18 271,83 |
| 011 | Charges à caractère général | 40 726,20 | 013 | Atténuations de charges | |
| 012 | Charges de personnel | 19 108,63 | 70 | Produits des services | 44 300,00 |
| 014 | Atténuations de produits | | 73 | Impôts et taxes | |
| 65 | Autres charge de gestion courante | 1 000,00 | 74 | Dotations subv. participations | |
| 66 | Charges financières | | 75 | Autres produits de gestion courante | |
| 67 | Charges spécifiques | 1 200,00 | 76 | Produits financiers | |
| 68 | Dotations aux provisions, dépréciations | | 77 | Produits spécifiques | 1 200,00 |
| 023 | Virement à la section d'inv. | | 78 | Reprise amort. dépréciat° provis° | |
| 042 | Opérations ordre transf. entre sections | 3 238,00 | 042 | Opérations ordre transf. entre sections | 1 501,00 |
| 043 | Opérations ordre transf. intérieur section | | 043 | Opérations ordre transf. intérieur section | |
| TOTAL | | 65 272,83 | TOTAL | | 65 272,83 |

| INVESTISSEMENT | | | | | |
|----------------|---------------------------------------|-----------|----------|---------------------------------------|-----------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| Chapitre | | | Chapitre | | |
| 001 | Résultat reporté | | 001 | Résultat reporté | 7 828,47 |
| 16 | Emprunts | | 13 | Subventions | |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 5 000,00 | 16 | Emprunts | |
| 204 | Subventions versées | | 10 | Dotations, fonds et réserves | |
| 21 | Immobilisations corporelles | 4 565,47 | 021 | Virement de la section de fonct. | 0,00 |
| 23 | Immobilisations en cours | | 040 | Opérations d'ordre de transfert | 3 238,00 |
| 10 | Dotations, fonds et réserves | | 458 | Subventions (pour le compte de tiers) | |
| 458 | Subventions (pour le compte de tiers) | | | | |
| 020 | Dépenses imprévues | | | | |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert | 1 501,00 | | | |
| TOTAL | | 11 066,47 | TOTAL | | 11 066,47 |

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 21 avril 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité : 21 AVR. 2023

Date de mise en ligne : 21 AVR. 2023

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : | 41 |
| Présents : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 41 |

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 11 avril 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mercredi 5 avril 2023

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), soit 32 conseillers.

Étaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hubert POULAIN (Beaulieu-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : remplacé par Claudie LABAUME, suppléante
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (La Bussière)
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye)
Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-107

AIDES ECONOMIQUES – FONDS PARTENARIAL DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE – FIXATION DES PRIORITES TERRITORIALES

Sur proposition de la commission finances réunie le 30 mars 2023

Lors de la séance du 21 mars 2023, le conseil communautaire a adopté le Fonds partenarial économie de proximité qui permet à la CCBLP d'attribuer des aides économiques dans la limite de 5000 €, par délégation de la région Centre-Val de Loire mais sur les fonds propres de la communauté de communes.

Il revient à l'EPCI de définir ses priorités territoriales, pour les dossiers de moins de 5000 € qui relèveront de son instruction directe.

Le Conseil communautaire,

Vu la délibération n°2023-071 du 21 mars 2023 adoptant le règlement du fonds partenarial économie de proximité de la Région Centre-Val de Loire ;

Considérant la nécessité pour notre territoire de définir ses priorités territoriales pour les dossiers de moins de 5 000€ qui relèvent d'une instruction directe par nos services ;

Entendu les explications ci-dessus ;

Sur proposition de la commission finances réunie le 30 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

De définir les priorités territoriales suivantes :

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-107)

Article 4 – Bénéficiaires :

Priorités territoriales - les crédits des intercommunalités financeurs soutiendront en priorité les entreprises de proximité suivantes :

- Les entreprises artisanales et commerciales réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 M€ HT et/ou avec un nombre de salariés maximum ;
- Les entreprises soumises au régime fiscal de la microentreprise quand c'est l'activité principale et sous condition de fournir un état détaillé des comptes de l'entreprise ;
- Les entreprises d'insertion et les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire quel que soit leur statut juridique ;
- Les entreprises exclues peuvent figurer dans cette partie par exemple les professions libérales ;
- Les commerces non sédentaires ;
- Les entreprises agricoles porteuses de projets d'investissements productifs donnant accès à une aide de moins de 2 000 €, aide qui sera portée à connaissance de la Région dans le cadre des contrôles croisés liés au FEADER et aux crédits régionaux ;
- Les hébergements touristiques.

Article 5 – Critères d'éligibilité

- Faire apparaître un concours bancaire à moyen ou long terme, ou toutes autres sources de financement externe, couvrant au moins 20 % du programme d'investissement retenu,
- Ne doit pas avoir démarré le programme, objet de la demande avant d'avoir sollicité les financeurs (signature de devis, travaux...),
- A titre exceptionnel, une dérogation pour les investissements nécessitant un commencement d'exécution avant la décision des financeurs pourra être sollicitée. Cette demande de dérogation du bénéficiaire doit être motivée. Elle prend effet dès que la structure financeur aura par écrit autorisé le démarrage des travaux, après examen d'un dossier remis par le bénéficiaire. Cette dérogation ne vaut en aucun cas accord de subvention. Elle permet seulement de ne pas perdre le droit à solliciter la subvention et l'instruction du dossier.

Article 6 – Dépenses subventionnables

- Les travaux sur le bâti et les aménagements intérieurs nécessaires au projet de développement ;
- Aménagement de terrasses et pergolas pour les entreprises des secteurs de la restauration, des cafés, des bars-tabacs en conformité avec les chartes locales existantes ;
- Dissociation des accès au logement et à l'expédition commerciale ;
- Plafond ou plancher pour des dépenses numériques : plancher de 3000 € et plafond de 20 000 €
- Exclure le régime de la microentreprise de la création/reprise.

Montants

- Plancher minimal d'aide et/ou taux différent : taux de 40 % du montant éligible

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 21 avril 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité :

21 AVR. 2023

Date de mise en ligne : 21 AVR. 2023

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : | 41 |
| Présents : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 41 |

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 11 avril 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mercredi 5 avril 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hubert POULAIN (Beaulieu-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : remplacé par Claudie LABAUME, suppléante
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (La Bussière)
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-108

STRATEGIE TOURISTIQUE – ENTENTE AVEC LA COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Tourisme Loiret a été sollicité pour mener une étude diagnostic en novembre 2020 sur l'ensemble du territoire du Giennois, soit les deux communautés de communes Giennoises et Berry Loire Puisaye.

Le rapport a été remis en janvier 2023 après analyse des données du territoire et de l'activité des offices de tourisme, rencontre d'acteurs touristiques et ateliers de concertation avec les hébergeurs.

Prenant en compte les conclusions de ce rapport, les élus en charge du tourisme des deux territoires se sont rencontrés début 2023 et ont élaboré un projet d'entente dans le but de développer ensemble l'activité et la fréquentation touristique du territoire dont le périmètre correspond au Pays du Giennois.

Le conseil communautaire est invité à valider ce projet d'entente et à engager la CCBLP dans les actions telles que définies. A cet effet, les deux offices de tourisme se rapprocheront pour la partie opérationnelle de cette mise en œuvre.

Mme VICHERAT indique que cette entente se traduit déjà par des actions concrètes, dont actuellement une campagne d'affichage dans le métro parisien pour faire la promotion des deux territoires associés.

.../...

(suite de la délibération n° 2023-108)

Le conseil communautaire,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye ;

Vu le rapport remis par Tourisme Loiret en janvier 2023 faisant suite à un diagnostic mené sur les territoires de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye et de la Communauté des communes giennes ;

Vu le projet d'entente entre ces mêmes communautés de communes ;

Entendu les explications ci-dessus ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à la signer.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 21 avril 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



A blue ink signature, likely belonging to Jérémy Noël, the secretary of the meeting.

Date de transmission au contrôle de légalité :

21 AVR. 2023

Date de mise en ligne :

21 AVR. 2023

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : | 41 |
| Présents : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 41 |

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 11 avril 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mercredi 5 avril 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hubert POULAIN (Beaulieu-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : remplacé par Claudie LABAUME, suppléante
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (La Bussière)
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-109

SAISON CULTURELLE 2024

Sur avis favorable de la commission Culture réunie le 23 mars 2023

Mme DONY informe que le département du Loiret lance sa saison culturelle à partir d'un catalogue dans lequel les communes peuvent retenir des spectacles ou animations. Le Département participe dans le cadre d'une subvention qui couvre 50 % des dépenses éligibles, avec une majoration de 25 % lorsqu'il y a une action de médiation.

Elle propose que la CCBLP sollicite les spectacles suivants en 2024 :

- Manifestation « Cirqu'à cyclette » de la compagnie DOUBLE JEU : animation permettant à la communauté de communes de participer à la course de triporteurs qui sera organisée à Batilly en Puisaye : devis de 700 € TTC ;
- Manifestation « Air de jeux » de la compagnie PEREGRIN : le spectacle proposé est en lien avec les Jeux Olympiques 2024 et permettrait à la communauté de communes de participer à cet événement à son échelle (hip-hop, breakdance), cela permet de proposer un spectacle à destination des ados. Des ateliers de médiation auraient lieu au collège de Briare en mai 2024 : devis de 5 276 € TTC.

Ces spectacles seront imputés au budget culture 2024 dans le cadre de l'enveloppe de 50 000 €.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-109)

Le Conseil communautaire,

Vu les statuts de la communauté de communes Berry Loire Puisaye ;

Vu le règlement du dispositif « En scène » mis en place par le département du Loiret ;

Vu l'avis de la commission culture réunie le 23 mars 2023 ;

Considérant qu'il convient de délibérer afin de pouvoir déposer deux dossier sur la plateforme dédiée avant le 30 avril 2023, date butoir ;

Entendu les explications ci-dessus ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de prendre en charge les manifestations suivantes dans le cadre de l'enveloppe culture du budget 2024 (hors PACT) :
 - Manifestation « Cirqu'à cyclette » de la compagnie DOUBLE JEU : devis de 700 € TTC ;
 - Manifestation « Air de jeux » de la compagnie PEREGRIN : devis de 5 276 € TTC.
- VALIDE les montants proposés et prévoit les crédits correspondants dans le budget 2024 ;
- SOLLICITE les subventions du conseil départemental du Loiret dans le cadre de sa saison culturelle « En scène » 2024,
- AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer tout document afférent à ces dossiers.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 18 avril 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

18 AVR. 2023

18 AVR. 2023